

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 30 mars 2017**

Le trente mars deux mille dix-sept à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; BADER Pascale, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; VOGEL Maurice ; FRARE Francis ; MOST Gérard ; RAMUNDI Robert ; GOLLING Karine ; BIHR Camille ; VOGT Clémence.

Excusé(e)(s) :

NISSLÉ Michaël ; PLAISANT Charles ; GIRARD Francis

Ont donné procuration :

NICOLOSI Nathalie à MONGIN Paulette,
SCHMUCK Corinne à DUSSOURD Francis,
KOEGLER Sabine à VOGT Clémence,
HORN Patricia à RAMUNDI Robert.

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à l'Assemblée et à la Presse.

Communications du Maire

- **Samedi 1^{er} avril** : Crescendo école de musique (Eglise St-Nicolas),
- **Vendredi 7 avril** : Assemblée Générale Amis de Talloires (F)
- **Vendredi 7 avril** : Assemblée Générale Corps et Amicale SP
- **Week-end du 7-8-9 avril** : Exposition artistique (CS)
- **Vendredi 14 avril** : Bol de riz (F)
- **Lundi 17 avril** : Pèlerinage ND du Chêne 10 h
- **Dimanche 23 avril** : Election présidentielle 1^{er} tour (MA et LB)
- **Lundi 1^{er} mai** : Marche du 1^{er} Mai (F)
- **Samedi 6 mai** : 1^{ère} communion – Eglise St Nicolas
- **Dimanche 7 mai** : Election présidentielle 2^{ème} tour (MA et LB)
- **Lundi 8 mai** : 18 h commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 au Monument aux Morts (F)
- **Lundi 8 mai** : Coupe Crédit Mutuel Basket (CS)
- **Dimanche 14 mai** : Présentation de l'orgue de Ste Barbe
- **Samedi 20 mai** : Journée citoyenne (CS)
- **Dimanche 21 mai** : Confirmation – Eglise Ste Marie,
- **Dimanche 21 mai** : Marché aux puces Ste-Barbe (LB)
- **Mardi 30 mai** : CM (MA)
- **Mercredi 31 mai** : Pèlerinage ND du Chêne 10 h.

(CS)Complexe Sportif « Edmond VOGT » ;(F)Foyer St Nicolas à Ruelisheim ;(M) Mairie ;(MA) Maison des Associations

Remerciements adressés aux membres du Conseil Municipal par :

- ▣ **Madame EICHER Hélène**, pour l'attention prodiguée à l'occasion de ses 90 ans ;
- ▣ **Madame WASSMER Suzanne**, pour l'aimable attention et le cadeau à l'occasion de ses 80 ans ;
- ▣ **Madame et Monsieur ZAGULA Pierre**, pour la délicate attention à l'occasion de leurs noces d'or ;
- ▣ **Madame et Monsieur BOEGLIN Norbert**, pour le bel arrangement à l'occasion de leurs noces d'or ;
- ▣ **Mme et M. TOUSSAINT Jean-Luc**, pour le bon repas et les animations de la journée du 17 décembre (fête des aînés)
- ▣ **Mme et M. GALINDO Jean-Marie**, pour le bon repas et les animations de la journée du 17 décembre,
- ▣ **Mme et M. DUPIN Gérard**, pour le bon repas et les animations de la journée du 17 décembre,
- ▣ **Mme et M. FREY Gaston**, pour le bon repas et les animations de la fête Noël.

En préalable à l'ordre du jour le Conseil Municipal ajoute les points suivants

- Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de BALDERSHEIM
- Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2017,
2. Compte Administratif 2016 et affectation des résultats,
3. Compte de gestion 2016,
4. Subventions communales diverses 2017,
5. Budget Primitif 2017 et fixation des taux d'imposition,
6. Office National des Forêts : Etat d'assiette 2018,
7. Convention avec la MJC de BOLLWILLER : programme Animations Eté 2017,
8. Désignation des membres du Conseil municipal à la Commission Mixte d'évaluation des transferts de charges,
9. Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de BALDERSHEIM.
10. Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.
11. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
12. Interventions des délégués communautaires,
13. Divers,
14. Projet de résidence dans le lotissement HINTERFELD : choix du constructeur.

POINT 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2017,

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 en redonnant lecture des points de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avec la remarque suivante : erreur sur la date de réunion du syndicat de l'Ill rectifié comme suit : page 12.

POINT 2 : Compte Administratif 2016 et affectation des résultats.

Monsieur le Maire donne la parole à **Damien SCHIRCK**, Maire-Adjoint, rapporteur de la Commission des Finances.

Il rappelle que la Commission des Finances s'est réunie le 23 mars à 17 heures pour vérifier l'ensemble des documents comptables.

Puis il rend compte de la séance de travail de la Commission Communale des Finances.

Après discussion il donne lecture des résultats d'exécution budgétaire :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	335 891,94	0	253 986,11	951 812,60
Fonctionnement	236 163,57	236 163,57	335 032,02	335 032,02
TOTAL	933 990,06	236 163,57	589 018,13	1 286 844,62

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 335 032,02 euros sera repris en totalité en section de fonctionnement au compte 002

L'excédent d'investissement d'un montant de 951 812,60 euros sera repris en recette d'investissement au Budget Primitif 2017.

En dernier point de l'analyse budgétaire de l'exercice 2016, **Monsieur SCHIRCK** donne un aperçu du remboursement des emprunts communaux.

Pour 2016 le capital en début de période était de 1 093 000 € euros soit un montant de 458,66 €/habitants (2 383 population DGF)

Pour 2017 le capital en début de période s'élève à 1 438 863 € euros soit un montant de 603,80 €/habitants (2 383 population DGF)

Un emprunt arrivera à échéance en décembre 2017.

Avant de passer à l'approbation du Compte Administratif 2016, Monsieur le Maire de RUELISHEIM, rappelle qu'il doit quitter la séance comme il est d'usage, pour l'approbation du Compte Administratif et cède la Présidence à Monsieur SCHIRCK, Maire-Adjoint chargé des finances communales ; ce dernier est élu à l'unanimité et propose d'approuver les résultats du Compte Administratif 2016, ci-dessus indiqués.

Le Conseil Municipal, après discussion des résultats présentés,

- approuve à l'unanimité, l'ensemble des montants figurant au **Compte Administratif, par article, chapitre, compte et programme et signe le document.**
- **Il donne décharge à Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis, au sujet du dit Compte Administratif,**
- **Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Monsieur le Maire, rejoint l'assemblée délibérante qu'il remercie pour le quitus donné.

Il remercie chaleureusement les Membres de la Commission des Finances ainsi que l'équipe administrative communale pour le travail accompli pour l'exercice 2016.

POINT 3 : Compte de gestion 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2016 transmis sous forme dématérialisée, par la Trésorerie Principale de Mulhouse Couronne. Les chiffres de ce document sont identiques à ceux du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Municipal après discussion approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2016 qui retrace des montants identiques à ceux du Compte Administratif 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer le document ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4 : Subventions communales diverses 2017.

Monsieur le Maire rappelle qu'en Commission des Finances ainsi qu'en Commissions Réunies il a été proposé de fixer les montants des subventions de fonctionnement 2016 en fonction des nouveaux critères établis comme suit :

Critère a : Adhérent de - de 18 et 18 ans		
Cat 1	Cat 2	Cat 3
6.00 €	6.00 €	1.12 €

Critère b : Adhérent de 19 ans et +		
Cat 1	Cat 2	Cat 3
4.50 €	4.50 €	0.61 €

Critère c: Domicile - Ratio du nbr habitant Ruelisheim/ mbr total				
>50%	40-49%	30-39%	5-29%	<5%
100.00 €	80.00 €	60.00 €	40.00 €	0.00 €

Critère d : forfait frais de fonctionnement	
Cat 4	Cat 5

150.00 €	900.00 €	
----------	----------	--

Critère e : participation à l'ASLC	
65.00 €	

PLAFOND DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR ASSOCIATION	1 000.00 €
--	------------

Subvention exceptionnelle en cas de titre/concours/ championnat	
Départemental	150,00 €
Régional	200,00 €
Inter-régional	250,00 €
National	300,00 €

ASSOCIATION	CATEGORIE	Subvention 2017
Action catholique des femmes (A.c.f.)	0	0.00 €
Amicale des donneurs de sang de Ruelisheim	4	200.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	4	215.00 €
Antenne Collective Ste Barbe (A.A.C.S.B.)	4	75.00 €
ASCL Ruelisheim	4	215.00 €
Association des œuvres de la paroisse (A.O.P.)	5	965.00 €
Association Familiale de Ruelisheim (A.F.R.)	1	1 000.00 €
Association Montagne et Escalade Ruelisheim (AMER)	1	138.00 €
Association pour l'Art et la Culture de Sainte Barbe	2	188.50 €
Association Sportive Théodore Ruelisheim Wittenheim (A.S.T.R.w)	1	1 000.00 €
Badminton	1	325.00 €
BCR	1	412.50 €
Carré d'Art	0	0.00 €
Cercle St Nicolas	2	0.00 €
Cercle Théâtral St Nicolas	2	257.50 €
Chorale Ste Cécile	2	277.50 €
Club Echecs	2	253.50 €
Club Pass'Temps (Amicale des Seniors)	2	489.00 €
Conseil de fabrique Sainte-Barbe	0	0.00 €
Conseil de fabrique St Nicolas	0	0.00 €
Exposition Artistique	2	0.00 €
Fanfare St Nicolas	2	250.50 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P)	1	0.00 €
Karaté	0	0.00 €
Les Amis de la Chapelle	0	0.00 €
Les Amis de Talloires	4	215.00 €
New Basket Ruelisheim	1	790.00 €
Responsable SCRABBLE	2	0.00 €
Ruel' Images	4	215.00 €
Société d'Arboriculture	4	215.00 €
Société de Gymnastique	1	556.00 €

Tennis de Table	1	187.50 €
Union Nationale des Combattants (U.N.C)	4	215.00 €
Volley-Ball	1	312.50 €
Yaka	4	215.00 €
Prévention routière	3	40.32 €
Pattes de velours	4	0.00 €

Un montant global de 10 000 euros sera inscrit au budget (article 6574) aux fins de permettre également l'attribution de subvention exceptionnelle en cours d'année.

▣ *Dotations scolaires pour fournitures et transports*

ECOLE ELEMENTAIRE

28 € par élève

Transport (sorties scolaires en bus) 800 €

Direction 750 €

ECOLE - MATERNELLE

32 € par élève

Transport (sorties scolaires en bus) 450 €

Direction 750 €

SPECTACLE ou LIVRE DE NOËL

7,00 € par élève

▣ *Ecole de Musique et de Danse de Wittenheim :*

Par délibération du 28 octobre 2004 le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le principe de la participation de la Commune à l'enseignement musical afin que les élèves de l'Ecole de Musique de Wittenheim domiciliés à Ruelisheim puissent bénéficier du tarif de Wittenheim. La commune de Ruelisheim s'était engagée à verser une contrepartie financière correspondant à la différence entre le tarif appliqué aux élèves de Wittenheim et le tarif appliqué aux élèves extérieurs à Wittenheim originaires de la CAMSA, tels que décidés par le Conseil Municipal de Wittenheim, le 12 juillet 2004.

Par courrier du 14.11.2012, la Ville de Wittenheim nous informait de la création au sein de l'Ecole de Musique d'une section d'éveil à la danse classique pour les enfants de quatre à dix ans.

La Ville de Wittenheim a alors proposé à la Commune de RUELISHEIM de faire bénéficier les enfants de Ruelisheim, des mêmes avantages que ceux dont ils bénéficient pour les cours de musique, ce que le Conseil Municipal avait accepté en son temps, la participation globale de la Commune avoisinant les 4000 euros.

Aujourd'hui, plus aucun élève ne bénéficie du tarif dit « CAMSA » qui n'existe plus. Ruelisheim prenait donc en charge à l'heure actuelle le delta entre le tarif « Wittenheim » et le tarif « extérieur. Cette participation de l'ordre de 14000 EUR en 2014-2015 n'étant plus envisageable vu la conjoncture, le conseil municipal a décidé dans sa séance du 26 mai 2015, de maintenir cette participation à hauteur de **210 € par an par élève de moins de 18 ans ou étudiant plafonné à 6000€ par exercice budgétaire.**

Le Conseil Municipal, après discussion,

- **approuve** à la majorité absolue, l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire et indique qu'une enveloppe globale sera votée en ce sens aux articles budgétaires correspondants du Budget Primitif 2017.
- **Il autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que chaque Membre du Conseil Municipal, Président d'une des associations ci-dessus indiquées, s'est abstenu en ce qui concerne l'attribution de la subvention spécifique au profit de l'association qu'il préside.

POINT 5 : Budget Primitif 2017 et fixation des taux d'imposition.

1. Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux budgétaires 2017 qui ont donné lieu à débats lors des réunions de travail de la commission des finances du 23 mars 2017 et des commissions réunies du même jour.

Les emprunts communaux en cours ont également été discutés en Commission des Finances et Commissions Réunies Le capital restant dû au 1er janvier 2017 est de 1 438 863 €uros soit un montant de 603,80 €/habitants (2 383 population DGF)

Le remboursement de capital pourrait se faire en six ans au vu de notre capacité d'autofinancement

L'annuité de 207 192,42€ se décompose à raison de :

- 186 046,18 € de remboursement de capital (article 1641).
- 21 146,24 € de remboursement d'intérêts (article 66111).

Programmation investissements 2017			
SERVICE GENERAL			
Nature des travaux	Imputation	Réalisation	Coût
Elaboration du PLU+ modification du POS	202	avril 2015- déc. 2017	25 000
Etude diverses: mairie, sécurité en traverse d'agglomération, aménagement place du Village, signalétique	2031	en cours	20 000
développement site internet	2051	en cours	2000
acquisition terrain VOGEL Guy	2112	en cours	6000
acquisition terrain piste cyclable	2112	en cours	28 525
acquisition maison ZEISSER	2115	en cours	158000
sanitaire et vestiaire CEV	2313	juil-16	48000
démolition Presbytère +bâtiment mobile désamiantage	2313	déc-17	60 000
Mairie	2313	en cours	1200000
sécurisation du complexe barillet	2313	en cours	6000

pignon translucides bardage étanchéité CEV	2313	juil-17	14000
enduit école clé des champs Tranche 1	2313	juillet-aout 2017	30000
accessibilité parking complexe EV	2315	juillet-aout 2017	50 000
éclairage public	2315	nov-17	35000
signalétique	2315		25000
sécurité en traverse d'agglomération	2312	2017-2018-2019	216528
place du village	2315	2017-2018-2019	450000
jeux enfants ados	2315	mai-16	50000
aménagement rue du 1er mai	2315	mars-16	150000
peinture école maternelle	21312	oct-17	25000
chaudière école CDC	21312	juil-16	32000
meuble dont lit école maternelle	2184	août-17	5000
Vidéo protection	2183	2017-2018-2019	50000
matériel informatique	2183	en cours	3000
matériel pompiers	21568		3000
acquisition d'un plateau ST	21571	juin-16	30000
matériel et outillage de voirie	21578		3000

Monsieur le Maire rappelle également le programme de travaux 2017 et souligne que l'année sera consacrée à la réhabilitation de la Mairie, la poursuite de l'étude de sécurité en traverse d'agglomération, la réflexion sur l'aménagement de la Place du Village.

Puis Monsieur le Maire présente la proposition chiffrée du Budget Primitif 2017 aux montants suivants:

Livre communal :

Aire de jeux :

Les recettes totales de fonctionnement et d'investissement : 5 588 613,02 €

Les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement : 5 588 613,02 €

Les deux sections sont présentées en équilibre et les montants tiennent compte :

- ▣ de l'intégration des résultats du Compte Administratif 2016.
- ▣ de l'affectation des résultats décidés en la présente séance.
- ▣ du produit des trois taxes communales.
- ▣ des reports des « restes à réaliser » et des inscriptions des nouveaux programmes de travaux d'investissement (dépenses et recettes).

Après discussion de l'ensemble des propositions ci-dessus énoncées, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2017 par nature ; au niveau du chapitre et chapitre globalisé en section de fonctionnement et au niveau du chapitre en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide :

1°) **de voter** le Budget Primitif 2017 par nature,

- ▣ au niveau du Chapitre pour la Section d'Investissements, et
- ▣ au niveau du Chapitre et Chapitre Globalisé pour la Section de Fonctionnement

Décide à l'unanimité d'arrêter pour l'exercice 2017
les recettes totales, tant de fonctionnement
que d'investissement, au montant de : 5 588 613,02 €

les dépenses totales tant de fonctionnement
que d'investissement, au montant de : 5 588 613,02 €

2°) **de tenir compte** de l'état des « Restes à Réaliser en dépenses et en recettes » dont les documents seront joints en annexe du budget.

3°) **de voter** les enveloppes et crédits budgétaires aux articles correspondants pour effectuer les travaux d'investissement reportés ainsi que ceux rajoutés en la présente séance.

4°) **d'inclure** dans le Budget Primitif 2017, les excédents reportés concernant le Compte Administratif 2016, tels qu'ils viennent d'être approuvés en la présente séance.

5°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager les dépenses dans le cadre des enveloppes prévues par « Chapitre » en Section d'Investissement.

Puis le Conseil Municipal, après discussion des montants tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

- ▣ **approuve** à l'unanimité, le Budget Primitif, tel qu'il est proposé pour l'exercice 2017 et signe le document.
- ▣ **autorise** en outre Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. TAXES COMMUNALES « VOTE DES TAUX 2017 ».

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux budgétaires 2017 qui ont donné lieu à débats lors des réunions de travail de la commission des finances du 23 mars 2017 et des commissions réunies de ce jour.

Monsieur le Maire rappelle également que la dernière augmentation des taux (1,5%) a eu lieu en 2015.

Une augmentation d'un même ordre de grandeur devra intervenir une seconde fois courant du mandat afin tel que prévu en début de mandat pour financer les opérations communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux au même niveau cette année et invite l'Assemblée à se prononcer :

Le Conseil Municipal, après délibération

Fixe les taux des taxes d'imposition directe locale, comme suit et sans variation par rapport à 2016

Taxe d'Habitation :	11,17%
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	13,95%
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	56,71%

3. Intégration de la prime de fin d'année dans le Budget Primitif

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13.07.1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26.01.1984 susvisée, modifié par l'article 70 de la loi du 16.12.1996 relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale et à diverses mesures d'ordre statutaire, aux termes duquel "Par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement".

Décide à l'unanimité.

De fixer à 30 000 € le montant des crédits nécessaires au paiement de la "prime de fin d'année" du personnel de la commune, toutes catégories confondues.

Ces crédits ont été inscrits au chapitre 012 du budget de la commune, en vue de leur intégration dans la masse salariale du personnel

De fixer les conditions de versement de ces avantages comme suit :

Prime de fin d'année : le montant équivalent au traitement de base de chaque employé sera ajouté à la paie du mois de novembre.

POINT 6 : Office National des Forêts : Etat d'assiette 2018,

	Etat d'Assiette Année 2018 UT de La Thur (UO)	Forêt ruelisheim Coupes du programme	Monsieur le Maire COMMUNE de RUELISHEIM 68270 RUELISHEIM
---	--	--	--

Forêt	Groupe	Série	UG	Surf. UG	Surf. à Dés.	Numéro EA
ruelisheim	Régénération	U	13 a	1,84	0,58	3678
ruelisheim	Régénération	U	6 a	2,74	2,74	3677
ruelisheim	Amélioration	U	23 b	1,73	1,73	3680
ruelisheim	Amélioration	U	22 b	2,17	2,17	3679
ruelisheim	Amélioration	U	24 b	2,58	2,58	3681

Le Conseil Municipal, après discussion,

- ♣ approuve à l'unanimité l'Etat d'Assiette 2018.

Monsieur le Maire indique qu'une sortie en forêt sera organisée à la fin de l'année, avec une participation de la commission à la plantation de la parcelle en limite avec le club canin et qui se terminera par un moment convivial.

POINT 7 : Convention avec la MJC de BOLLWILLER : programme Animations Eté 2017.

Par courrier du 2 février 2017 la MJC de BOLLWILLER propose à la commune la signature d'un avenant n°1/2017 à la Convention « Animations Eté » prévoyant :

Le maintien de la convention de partenariat Animations Eté entre la Commune et la MJC pour l'exercice 2017 ;

Participation des clubs de basket, du club d'échecs et du club Pass'temps

La participation de la Commune au fonctionnement du programme : 450 euros

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- ♣ **Décide** d'approuver la proposition de Monsieur le Maire
- ♣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à cet avenant seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017.

POINT 8 : Désignation des membres du Conseil municipal à la Commission Mixte d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Impôts article « 1609 NONIES C » il est créé entre l'EPCI (m2A) et les communes membres, une Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges, dénommée CLET.

En séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a approuvé la composition de la Commission Mixte d'Evaluation des Transferts de Charges, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre de M2A.

Monsieur le Maire se propose comme membre titulaire et Damien Schirck, Maire-Adjoint délégué aux finances communales, comme membre suppléant.

Il demande s'il y a d'autres candidats ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil Municipal après discussion, désigne à l'unanimité :

- ▣ Francis DUSSOURD comme membre titulaire de la CLET m2A
- ▣ Damien SCHIRCK comme Membre suppléant de la CLET m2A

Le Conseil Municipal

- ▣ **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 9 : Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Baldersheim.

Monsieur le Maire signale qu'à compter du 24 avril 2017, un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) sera absent pour une durée initiale de 4 semaines.

Pour son remplacement nous proposons de faire appel à la Commune de BALDERSHEIM qui pourrait nous mettre à disposition une ATSEM confirmée, actuellement en surnombre dans leurs effectifs en raison d'une fermeture de classe.

Pour permettre cet échange, la signature d'une convention est nécessaire.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant qu'il y a lieu de pallier à l'absence ponctuelle d'un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Considérant la possibilité de recourir à un agent de la Commune de BALDERSHEIM ;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Commune de BALDERSHEIM une convention de mise à disposition de personnel et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 10 : Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle qu'un débat sur les orientations du PADD a eu lieu en séance du 25 février 2016.

Entre temps la Commune a revu à la baisse ses zones à urbanisation future.

Effectivement la définition du temps zéro représentant les zones urbanisées de la commune au 31 juillet 2016 a permis d'inclure le lotissement HINTERFELD de 3,4 ha ainsi qu'une réserve de 1 ha pour la Résidence Séniors et 2 ha de réserve pour les équipements sportifs autour du complexe Edmond VOGT permettant de cadrer avec les 3,7 hectares d'extension de notre zone à urbaniser imposé par l'ETAT à travers le SCOT de la Région mulhousienne.

Par conséquent, il est nécessaire aujourd'hui de débattre sur la modification de ses orientations et notamment sur les points suivants

A. Assurer la redynamisation du village, pour préserver ces équipements

- *Orientation 1.* S'inscrire dans une politique volontariste d'accueil de nouveaux habitants pour un meilleur équilibre des classes d'âge

De ce fait, à l'horizon 2033, permettre la création d'environ 90 logements nouveaux sur le territoire communal, favorisant ainsi l'arrivée d'environ 200 personnes supplémentaires (sur la base de 2,3 personnes par logement).

A ces logements nécessaires pour assurer la croissance démographique, il conviendra d'ajouter ceux nécessaires au renouvellement du parc (14 unités), et ceux liés au desserrement des ménages (87 unités).

Pour répondre aux besoins ainsi exprimés, la commune s'inscrit dans un objectif fort de création de 190 logements environ à l'échelle du présent PLU.

- *Orientation 2.* Favoriser un développement de l'habitat équilibré entre renouvellement urbain et extensions du village
 - 2.1. Valoriser le potentiel foncier existant dans l'enveloppe urbaine

Ainsi, les éléments du diagnostic ont mis en évidence un potentiel de renouvellement urbain permettant la réalisation d'une soixantaine de logements à l'intérieur du village. Pour la commune, il s'agit de valoriser :

les terrains non bâtis, directement en contact avec les viabilités (voirie, réseaux),

les mutations/changements de propriétaires liés aux ventes et successions,

la transformation potentielle de quelques granges en logements, ainsi que, dans une moindre mesure, la transformation de logements vacants en résidence principale.

▪ Orientation 4. Permettre un parcours résidentiel complet dans la commune
Rechercher une densité minimale de 20 logements par hectare pour les opérations d'aménagement groupé, qu'il s'agisse de comblement de dents creuses d'un seul tenant ou d'extension urbaine.

E. Préserver les qualités environnementales du territoire

▪ Orientation 1. Limiter la réduction d'espaces agricoles et naturels

Limiter la consommation foncière pour l'habitat à moyen et long termes, en dehors de l'enveloppe urbaine actuelle, à environ 4.7 hectares, dont 1.2 ha ne pourront être urbanisés qu'à très long terme (au-delà de l'horizon 2033) ;

Vu les articles L110, L121-1, L123-1 et suivants du code de l'urbanisme et en particulier les articles L123-1-3 et L123-9 ;

Vu la délibération du 12 mars 2015, par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU ;

Vu la délibération du 25 février 2016, par laquelle le conseil municipal a pris acte du débat sur les orientations du PADD

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de développement durables modifiées

prend acte de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

POINT 11 : Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2015.

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises en application des délégations qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015.

Concessions dans les cimetières

- 1^{ère} demande de concession (nouveau cimetière) – columbarium : H7
- 1^{ère} demande de concession (nouveau cimetière) – tombe cinéraire : R9
- Renouvellement de concession (ancien cimetière) : R67 tombe 86-87
- 1^{ère} demande de concession (nouveau cimetière) – columbarium : H8
- Renouvellement de concession (ancien cimetière) : R28 tombe 225-225A
- 1^{ère} demande de concession (nouveau cimetière) – columbarium : H9
- Renouvellement de concession (ancien cimetière) : R19 tombe 133-134-135

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
1/2017	2	49	1357	17, rue Principale	./.
2/2017	24	141/57	378	7, rue du Président Kennedy	./.
3/2017	1	229/52	3	22, rue Principale	./.

POINT 12 : Interventions des délégués communautaires.

<i>M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis</i>	./.
WI.KI.RU. : - DUSSOURD Francis, - SCHIRCK Damien	./.
SYNDICAT SAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	./.
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	./.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - MOST Gérard - FRARE Francis - NISSE Michaël	Vote du budget Manque d'eau en été Problème d'arrosage ; négociations en cours avec les agriculteurs
SIFOREM : - MONGIN Paulette, - VOGEL Maurice,	./.
SYNDICAT MIXTE DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Campagne de mesures prévues Travaux prévus construction d'un mur + élargissement de la digue (rue d'Illzach) Aménagement de la traversée de la piste

POINT 13 : Divers.**1. COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE
23 AVRIL ET 7 MAI 2017.**

Après discussion Monsieur le Maire propose d'envoyer les tableaux provisoires à l'ensemble des conseillers pour validation.

POINT 14 : Projet de résidence dans le lotissement Hinterfeld : choix du constructeur.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-18 du CGCT, Monsieur le Maire demande que la séance se poursuive à huis clos.

Le huis clos est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'intervention des Sociétés TRIANON et ATIK lors de la commission réunie de ce jour 19 heures et invite le conseil à choisir le projet de résidence

Le conseil Municipal après débat et vote

- Décide de retenir par 8 voix dont celle du Président, le projet de TRIANON résidences.
- Approuve la cession du lot n°10 lotissement privé Hinterfeld d'une contenance de 20,60 ares à 210 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

Aucun Membre du Conseil Municipal n'ayant de question à poser ou de remarque à formuler, Monsieur le Maire remercie, les intervenants, l'auditoire, la presse et les membres du Conseil Municipal.



Levée de la séance: 21h40



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 30 mars 2017

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2017,
2. Compte Administratif 2016 et affectation des résultats,
3. Compte de gestion 2016,
4. Subventions communales diverses 2017,
5. Budget Primitif 2017 et fixation des taux d'imposition,
6. Office National des Forêts : Etat d'assiette 2018,
7. Convention avec la MJC de BOLLWILLER : programme Animations Eté 2017,
8. Désignation des membres du Conseil municipal à la Commission Mixte d'évaluation des transferts de charges,
9. Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de BALDERSHEIM.
10. Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.
11. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
12. Interventions des délégués communautaires,
13. Divers,
14. Projet de résidence dans le lotissement HINTERFELD : choix du constructeur.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
BRUNO Pascale	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
MONGIN Paulette	4 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale	A donné procuration à VOGT Clémence	
FRARE Francis	Conseiller municipal		
MOST Gérard	Conseiller municipal	A donné procuration à RAMUNDI Robert	
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale	A donné procuration à DUSSOURD Francis	
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
HORN Patricia	Conseillère municipale	A donné procuration à RAMUNDI Robert	
GIRARD Francis	Conseiller municipal	excusé	
NICOLOSI Nathalie	Conseillère municipale	A donné procuration à MONGIN Paulette	
PLAISANT Charles	Conseiller municipal	excusé	
GOLLING Karine	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	excusé	
BIHR Camille	Conseillère municipale		
VOGT Clémence	Conseillère municipale		